



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/90/33
30 May 2022

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-dixième réunion
Montréal, 20-23 juin 2022
Point 9(d) de l'ordre du jour provisoire¹

PROPOSITION DE PROJET : MOZAMBIQUE

Le présent document contient les observations et la recommandation du Secrétariat sur la proposition de projet ci-après :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, cinquième tranche) PNUÉ et ONUDI

¹ UNEP/OzL.Pro/ExCom/90/1

FICHE D'ÉVALUATION DU PROJET – PROJETS PLURIANNUELS
Mozambique

(I) TITRE DU PROJET	AGENCE	RÉUNION D'APPROBATION	MESURE DE CONTRÔLE
Plan d'élimination des HCFC (Phase I)	PNUE (principale), ONUDI	66 ^e	35 % d'ici 2020

(II) DERNIÈRES DONNÉES VISÉES À L'ARTICLE 7 (Annexe C Groupe I)	Année : 2021	2,21 (tonnes PAO)
-----------------------------------------------------------------	--------------	-------------------

(III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DU PAYS (tonnes PAO)								Année : 2021	
Produits chimiques	Aérosol	Mousse	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvant	Agent de transformation	Utilisation en labo	Consommation totale du secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC-22					2,21				2,21

(IV) DONNÉES DE CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Référence 2009 – 2010 (estimation) :	8,69	Point de départ des réductions globales durables :	8,69
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)			
Déjà approuvée :	3,04	Restante :	5,65

(V) PLAN D'ACTIVITÉS		2022
PNUE	Élimination des SAO (tonnes PAO)	0,27
	Financement (\$ US)	33 900

(VI) DONNÉES DU PROJET			2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019*	2020 et 2021	2022**	Total	
Limites de consommation du Protocole de Montréal			s.o.	8,69	8,69	7,82	7,82	7,82	7,82	7,82	5,65	5,65	s.o.	
Consommation maximale admissible (tonnes PAO)			s.o.	8,68	8,68	7,81	7,81	7,81	7,81	7,81	5,65	5,65	s.o.	
Financement convenu (\$ US)	PNUE	Coûts du projet	40 000	0	35 000	0	37 500	0	30 000	0	30 000		172 500	
		Coûts d'appui	5 200	0	4 550	0	4 875	0	3 900	0	3 900		22 425	
	ONUDI	Coûts du projet	75 000	0	0	0	85 000	0	0	0	0	0	0	160 000
		Coûts d'appui	6 750	0	0	0	7 650	0	0	0	0	0	0	14 400
Financement approuvé par ExCom (\$ US)		Coûts du projet	115 000	0	35 000	0	0	0	0	152 500	0	0	302 500	
		Coûts d'appui	11 950	0	4 550	0	0	0	0	16 425	0	0	32 925	
Total des fonds demandés aux fins d'approbation lors de la présente réunion (\$ US)		Coûts du projet										30 000	30 000	
		Coûts d'appui										3 900	3 900	

*À la fin de la 83^e réunion, les troisième et quatrième tranches ont été combinées et approuvées (décision 83/49(b))

**La cinquième et dernière tranche devait se terminer en 2020

Recommandation du Secrétariat :	Approbation globale
----------------------------------------	---------------------

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement du Mozambique, le PNUE, en sa qualité d'agence d'exécution principale, a soumis une demande de financement de la cinquième et dernière tranche de la phase I de son plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH), pour un montant de 30 000 \$ US, plus les coûts d'appui d'agence à hauteur de 3 900 \$ US pour le PNUE seulement.² La demande comprend un rapport périodique sur la mise en œuvre des troisième et quatrième tranches qui ont été combinées, le rapport de vérification sur la consommation de HCFC de 2018 à 2021 et le plan de mise en œuvre de la tranche pour 2022-2023.

Rapport sur la consommation de HCFC

2. Le gouvernement du Mozambique a déclaré une consommation de 2,21 tonnes PAO de HCFC en 2021, ce qui est 75 % inférieur à la valeur de référence des HCFC établie aux fins de conformité. Le tableau 1 indique la consommation de HCFC pour 2017-2021.

Tableau 1. Consommation de HCFC au Mozambique (le) (2017-2021, données au titre de l'article 7)

HCFC-22	2017	2018	2019	2020	2021	Référence
Tonnes métriques	91,58	73,0	65,10	40,20	40,20	158,00
Tonnes PAO	5,03	4,02	3,58	2,21	2,21	8,69

3. Le Mozambique a réalisé des progrès dans l'élimination des HCFC qui sont utilisés exclusivement dans le secteur de l'entretien des systèmes de réfrigération et de climatisation. La diminution significative de consommation depuis 2017 est imputable à la mise en vigueur d'un système d'octroi de licence et de quotas, à la formation d'agents des douanes et de techniciens frigoristes, ainsi qu'à des campagnes de sensibilisation du grand public qui ont permis non seulement de réduire les importations de HCFC, mais aussi de stimuler l'essor de technologies de remplacement à faible potentiel de réchauffement de la planète. La réduction significative de consommation entre 2019 et 2020 est imputable à la pandémie de COVID-19, à l'incertitude qui en a découlé ainsi qu'aux restrictions imposées sur le transport de marchandises.

Rapport de mise en œuvre du programme de pays (PP)

4. Le gouvernement du Mozambique (le) a déclaré ses données de consommation de HCFC du secteur pour 2021 dans le rapport de mise en œuvre du PN, lesquelles correspondent aux données indiquées en vertu de l'article 7 du Protocole de Montréal.

Rapport de vérification

5. Le rapport de vérification a confirmé que le gouvernement a mis en place un système d'octroi de licences et de quotas pour les importations et les exportations de HCFC et que la consommation de HCFC déclarée pour 2018 à 2021 en vertu de l'article 7 du Protocole de Montréal est correcte (comme indiqué dans le tableau 1 ci-dessus). La vérification a conclu que les principales parties prenantes investies dans le programme d'élimination des SAO dans le pays travaillent en bonne collaboration et échangent régulièrement des informations. De plus, l'unité nationale de l'ozone (UNO) a renforcé les capacités des agents des forces de l'ordre pour afin d'enrayer le commerce illégal de SAO. Le vérificateur a relevé plusieurs points d'amélioration au niveau du système d'octroi de licences et de quotas, parmi lesquels : l'attribution de quotas d'importation à tous les importateurs enregistrés en fonction de l'historique de leur niveau d'importation plutôt que sur un principe du « premier arrivé, premier servi » et diffuser des annonces

² Conformément à la lettre datant du 6 avril 2022 du ministère de la Terre, de l'Environnement et du Développement rural adressée au Secrétariat.

publiques des quotas annuels de HCFC dès leur détermination par le Comité directeur national pour permettre à tous les importateurs enregistrés d'avoir la même chance de solliciter leur quota.

Rapport périodique sur la mise en œuvre des troisième et quatrième tranches du PGEH

Cadre juridique

6. L'interdiction d'importation d'équipement neuf et d'occasion utilisant du HCFC-22 est effective depuis janvier 2021. Les agents des forces de l'ordre ont été formés à mettre en œuvre et faire respecter l'interdiction aux lieux d'introduction dans le pays. Le gouvernement du Mozambique a en outre adopté les directives de l'Évaluation de l'impact sur l'environnement (EIE) qui contribuent à identifier et empêcher les projets pouvant utiliser des SAO notamment les HCFC.

7. Le Mozambique a ratifié l'Amendement de Kigali le 16 janvier 2020. Dans le cadre des activités de soutien à l'élimination des HFC mises en place, le gouvernement est en train d'amender les réglementations en vigueur en matière de SAO pour y inclure le système d'octroi de licences pour les HFC.

Secteur de l'entretien des systèmes de réfrigération

8. Entre l'approbation des troisième et quatrième tranches combinées en mai 2019 et en mars 2022, les activités suivantes ont été menées à bien :

- (a) Un total de 298 agents des douanes et inspecteurs de l'environnement ainsi que 59 parties prenantes issues de divers ministères et entreprises privées a été formé à la surveillance et à la mise en vigueur des politiques et réglementations aux lieux d'introduction ainsi qu'à la surveillance du commerce illégal des SAO et des équipements utilisant des SAO. La formation a contribué à réduire les affaires de commerce illégal et à mieux contrôler les importations de frigorigènes. L'UNO a réalisé 235 visites environnementales dans des institutions publiques et des entreprises privées afin de vérifier leur respect des règlements en matière de SAO ;
- (b) Un total de 183 techniciens frigoristes a été formé aux bonnes pratiques de réfrigération. Quarante techniciens frigoristes ont reçu des kits d'outils (à savoir des unités de récupération et trois bonbonnes de récupération). Deux réunions ont été organisées pour 30 membres de l'association de réfrigération et de climatisation pour identifier des formateurs pour mener le programme de certification en réfrigération et en climatisation, préciser comment soutenir les techniciens du secteur informel et mettre à jour les bases de données des techniciens frigoristes et aborder d'autres défis que l'association doit relever ; et
- (c) Dans le cadre du projet de renforcement des centres régionaux d'excellence mis en œuvre par l'ONUDI afin d'étendre la couverture de techniciens formés, à la demande du gouvernement, 73 techniciens supplémentaires ont été formés aux bonnes pratiques de réfrigération, à la manipulation des frigorigènes inflammables ainsi qu'aux politiques et réglementations relatives au secteur de la réfrigération et de la climatisation en particulier à la manipulation des substances contrôlées et des frigorigènes inflammables.

Supervision de projet

9. Dans le cadre de cette composante, un consultant aide l'UNO à mettre en œuvre les activités du PGEH, à effectuer le suivi des progrès accomplis, ainsi qu'à mener des visites de surveillance pour vérifier l'utilisation réelle par les importateurs enregistrés des quotas attribués. Le financement associé à ces activités s'élevait à 10 000 \$ US.

Niveau de décaissement des fonds

10. En date d'avril 2022, sur le montant de 302 500 \$ US approuvé jusqu'ici, 220 500 \$ US ont été décaissés (125 500 \$ US pour le PNUE et 95 000 \$ US pour l'ONUDI), comme l'indique le tableau 2. Le solde de 82 000 \$ US sera décaissé en 2022.

Tableau 2 : rapport financier de la phase I du PGEH pour le Mozambique (\$ US)

Tranche		PNUE	ONUDI	Total	Taux de décaissement (%)
Première tranche	Approuvé	40 000	75 000	115 000	100
	Décaissé	40 000	75 000	115 000	
Deuxième tranche	Approuvé	35 000	0	35 000	100
	Décaissé	35 000	0	35 000	
Troisième et quatrième tranches*	Approuvé	67 500	85 000	152 500	46
	Décaissé	50 500	20 000	70 500	
Total	Approuvé	142 500	160 000	302 500	73
	Décaissé	125 500	95 000	220 500	

*Lors de la 83^e réunion, les troisième et quatrième tranches ont été combinées

Plan de mise en œuvre de la cinquième et dernière tranche du PGEH

11. Les activités suivantes seront effectuées entre avril 2022 et juin 2023 :

- (a) Organisation de trois ateliers pour former environ 50 agents des forces de l'ordre supplémentaires à la surveillance et à la mise en vigueur des politiques et réglementations en matière de SAO, renforcement des centres de formation régionaux des douanes par le biais de fourniture de matériel pédagogique et réalisation de visites de suivi à quatre postes-frontière (PNUE) (10 000 \$ US) ;
- (b) Organisation de trois ateliers pour environ 117 techniciens frigoristes sur la manipulation en sécurité des frigorigènes inflammables et fourniture de kits d'outils de base pour un bon entretien à 60 techniciens. Prolongement du soutien à l'association de réfrigération et de climatisation par le biais de réunions, d'assistance technique afin de développer le programme de certification et de publicité (PNUE) (15 000 \$ US) ;
- (c) Amélioration du centre de régénération existant et établissement d'un second centre, comprenant la fourniture de deux unités de régénération, de bonbonnes et outils associés et formation au fonctionnement de l'équipement au centre sélectionné (ONUDI) (financement par le solde restant des tranches précédentes) ; et
- (d) La supervision du projet inclura un consultant pour aider l'UNO à superviser la mise en œuvre des activités, à identifier les problèmes et à suggérer des mesures correctives ainsi qu'à réaliser des visites d'inspection aux lieux d'introduction dans le territoire douanier équipés avec des identificateurs de frigorigènes pour vérifier leur conformité (PNUE) (5 000 \$ US).

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

Rapport sur la consommation de HCFC et vérification

12. Le rapport de vérification de la consommation de HCFC pour les années 2018-2021 a formulé un certain nombre de recommandations afin de renforcer le système d'octroi de licences et de quotas, incluant entre autres l'attribution de quotas d'importation annuels en fonction de l'historique des importations sur plusieurs années, plutôt que l'attribution de quotas pour deux ans sur la base du « premier arrivé, premier servi » ; la révision du calendrier de la procédure de demande de quotas et d'étude des demandes afin d'éviter les délais et d'approuver toutes les demandes en même temps, ainsi que l'établissement d'une procédure de demande en ligne et d'un enregistrement en ligne de toutes les substances contrôlées aux fins d'application du Protocole de Montréal. Après discussions sur le sujet, le PNUE a confirmé que des activités pertinentes seraient mises en place pour mettre en œuvre ces recommandations en 2022 et 2023. De noter la pertinence des recommandations de vérification afin d'assurer un suivi et un enregistrement précis des importations, le Secrétariat a recommandé qu'un rapport périodique sur la mise en œuvre de ces activités soit communiqué lors de la première réunion du Comité exécutif en 2023.

Rapport périodique sur la mise en œuvre des troisième et quatrième tranches du PGEH

Cadre juridique

13. Le gouvernement du Mozambique a déjà déterminé ses quotas d'importation de HCFC pour 2022 à hauteur de 2,12 tonnes PAO, ce qui est inférieur aux objectifs de contrôle du Protocole de Montréal.

Secteur de l'entretien des systèmes de réfrigération

14. Le Secrétariat, de noter que le projet mis en œuvre par l'ONUDI a subi des retards importants, a discuté avec les agences de l'achèvement en temps voulu de cette composante, et a demandé des clarifications concernant le plan d'action de mise en œuvre de la composante de l'ONUDI durant le reste de la phase I. L'ONUDI a expliqué que l'offre initiale à destination des utilisateurs finals a été difficile à mettre en œuvre, car les conditions établies par la décision 84/84 n'ont pas pu être remplies et que les utilisateurs finals ont montré peu d'intérêt à participer en raison de coûts d'investissement élevés, de coûts de fonctionnement plus élevés et de la maîtrise limitée des technologies de remplacement par les techniciens.

15. Par conséquent, en accord avec le gouvernement, l'activité a été redirigée vers le renforcement du centre de régénération existant et l'augmentation de sa capacité de régénération. Un besoin prévisionnel de deux unités de régénération supplémentaires et de bonbonnes de 100 lbs. a été identifié, mais l'ONUDI réalisera une étude de faisabilité, comprenant une analyse de la quantité de frigorigènes récupérée et régénérée pour déterminer s'il est nécessaire d'accroître la capacité du centre d'excellence existant ou bien d'équiper un second centre. Alternativement, s'il n'y a pas de demande suffisante pour une capacité de régénération supplémentaire, l'ONUDI fournira aux centres d'excellence des outils basiques de réfrigération et de climatisation supplémentaires afin de soutenir les activités de formation en cours.

16. Concernant le programme de certification des techniciens planifié dans le cadre de la phase I, le PNUE a prévenu que la procédure avait subi des retards et ne serait achevée qu'en décembre 2023, durant la phase II. Cependant, pendant la durée restante de la phase I, l'UNO, en collaboration avec l'association de réfrigération et de climatisation, identifiera l'institut de certification et les modalités de certification en se basant sur les programmes de certification existants dans les pays voisins.

Achèvement de la phase I

17. Lors de la 88^e réunion, le gouvernement du Mozambique a soumis une demande de prorogation de l'achèvement de la phase I au 31 décembre 2023. Par conséquent, le Comité exécutif a, entre autres choses, autorisé le pays, sur une base exceptionnelle, à continuer la mise en œuvre des activités en souffrance liées à la phase I et a demandé qu'un plan de mise en œuvre révisé incluant, si applicable, les demandes pour les tranches restantes de la phase I soit soumis lors de la 90^e réunion (décision 88/29). Après discussion avec le PNUE sur les activités incomplètes, et compte tenu des conséquences de la pandémie de COVID-19, le Secrétariat a accepté d'envisager une prorogation exceptionnelle au 30 juin 2023. Il a aussi été demandé au PNUE de soumettre un rapport périodique lors de la première réunion de 2023 sur la mise en œuvre des activités restantes, notamment celles liées aux recommandations du rapport de vérification. De plus, de noter le volume et l'importance de la composante de l'ONUDI et les retards importants dans sa mise en œuvre, le Secrétariat et les agences d'exécution ont convenu qu'il s'agissait d'une priorité pour s'assurer de l'achèvement du projet. Par conséquent, la phase II ne sera étudiée qu'une fois que le Secrétariat aura reçu confirmation que l'équipement issu de la composante de l'ONUDI aura été livré aux bénéficiaires et que la formation afférente aura eu lieu.

Application de la politique en matière d'égalité des sexes³

18. Bien que la politique de prise en compte des questions de genre ait été approuvée par le Comité exécutif après l'approbation de la phase I du PGEH, l'UNO a incorporé, dans la mesure du possible, les considérations d'égalité des sexes en relevant le nombre d'hommes et de femmes participants aux formations afin d'augmenter le nombre de femmes au fur et à mesure. L'UNO va travailler avec le PNUE et l'ONUDI pour mettre en œuvre et promouvoir la politique en matière d'égalité des sexes dès maintenant et dans le futur durant la phase II. L'UNO informera aussi son personnel et le comité national de l'ozone sur la politique en matière d'égalité des sexes du Fonds multilatéral et organisera des réunions avec l'association de réfrigération et de climatisation du Mozambique et avec les dirigeants des centres d'excellence soutenus par le PGEH pour veiller à ce que les techniciennes frigoristes aient les mêmes occasions de développer leur carrière que leurs homologues masculins.

Pérennité de l'élimination des HCFC

19. Le PNUE a informé le Secrétariat que le programme de formation du centre de formation des douanes et des centres de formation technique sont en cours de révision pour y incorporer des modules sur l'ozone afin que cela deviennent partie intégrante de la formation standard de ces instituts. Cette révision devrait s'achever d'ici décembre 2022. De plus, l'UNO est en discussion avec les dirigeants des centres de formation concernant l'établissement de mémorandums d'accord pour s'assurer que les outils et équipements fournis sont utilisés efficacement et durablement pendant les formations et afin de déterminer les termes concrets d'une collaboration future après la fin du projet. Les mémorandums d'accord devraient être achevés d'ici décembre 2022.

Conclusion

20. Le Mozambique continue d'être en conformité avec le Protocole de Montréal et avec l'Accord qu'il a signé avec le Comité exécutif. Le rapport de vérification du pays a confirmé que le système d'octroi de licences et de quotas est opérationnel et a émis des recommandations pertinentes pour améliorer son fonctionnement ; le PNUE a confirmé que le gouvernement du Mozambique mettrait ces recommandations en œuvre en 2022 et 2023. En dépit des retards dans la mise en œuvre du PGEH au Mozambique, le gouvernement est en train de mettre en œuvre la formation des agents des douanes et des forces de l'ordre, de renforcer les centres d'excellence, de former des techniciens et de soutenir l'association de réfrigération

³ La décision 84/92(d) demande aux agences bilatérales et d'exécution d'appliquer la politique opérationnelle sur l'intégration de l'égalité des sexes tout au long du cycle des projets.

et de climatisation qui contribuera à assurer la pérennité des activités du PGEH. Le rapport périodique sur les activités entreprises et planifiées suggère que le Mozambique atteindra ses objectifs d'élimination de HCFC. Compte tenu du plan d'action de la cinquième tranche, le Secrétariat recommande une prorogation au 30 juin 2023 pour permettre l'achèvement des activités restantes de la phase I, notamment la fourniture et la distribution d'équipement et d'outils aux parties prenantes pertinentes du secteur de la réfrigération et de la climatisation par l'ONUDI.

RECOMMANDATION

21. Le Secrétariat du Fonds recommande que le Comité exécutif :

- (a) Prenne note du rapport périodique de la mise en œuvre des troisième et quatrième tranches combinées de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) pour le Mozambique ; et
- (b) D'approuver de façon exceptionnelle la prorogation de la phase I du PGEH pour le Mozambique jusqu'au 30 juin 2023, car la mise en œuvre a été retardée en raison de la pandémie de COVID-19, étant entendu qu'aucun autre report ne sera demandé ; et

22. Le Secrétariat du Fonds recommande par ailleurs l'approbation globale de la cinquième et dernière tranche de la phase I du PGEH du Mozambique, ainsi que le plan correspondant de mise en œuvre de la tranche pour 2022-2023, au niveau de financement indiqués dans le tableau ci-après, étant entendu que le PNUE, l'ONUDI et le gouvernement du Mozambique intensifient leurs efforts de mise en œuvre des activités restantes de la phase I du PGEH, que le PNUE fournisse un rapport périodique lors de la première session de 2023 sur la mise en œuvre des activités, comprenant l'avancement de la mise en œuvre des recommandations de vérification, et que la phase II ne soit étudiée par le Secrétariat qu'une fois qu'il aura reçu confirmation que l'équipement de la composante de l'ONUDI a été livré aux bénéficiaires et aux centres de formation adéquats.

	Titre du projet	Financement du projet (\$ US)	Coûts d'appui (\$ US)	Agence d'exécution
(a)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, cinquième tranche)	30 000	3 900	PNUE